## Surveillance civile



Le mandat de l'UES est de mener des enquêtes sur des incidents impliquant des policiers et des civils qui sont à l'origine de blessures graves et de décès.



Le BDIEP examine de façon indépendante toutes les plaintes du public à l'égard de policiers en Ontario. Il reçoit, gère et supervise des plaintes sur la conduite de policiers et les politiques et les services d'un corps de police.



La CCOP est un organisme décisionnel qui tient des audiences et rend des décisions d'ordre disciplinaire, et tranche des différends d'ordre budgétaire entre des conseils municipaux et des commissions de services policiers, ainsi que des différends liés à la prestation de services policiers.